

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION  
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le **21 DEC. 2022** SLO  
ID : 062-246200638-20221216-DCS\_221214\_104-DE

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

\*\*\*\*\*

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30**

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et  
d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance :  
15 décembre 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est rassemblé à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBBERG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. BRIGE à Mme LOISEAU, Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOULARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme

MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVAGE  
TASSEZ à M. OGIEZ.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le **21 DEC. 2022**   
ID : 062-246200638-20221216-DCS\_221214\_104-DE

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

**1-04 - EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°3**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD DEGEORGE**

LE COMITE SYNDICAL,

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;*

*Vu les délibérations du comité syndical 1-07 du 15 décembre 2021 et 1-20 du 22 juin 2022 adoptant respectivement les budgets primitif et supplémentaire 2022 ;*

*Vu les délibérations du comité syndical 1-14 du 19 octobre 2022 et 1-02 du 16 novembre 2022 adoptant respectivement les décisions modificatives n°1 et n°2 du budget annexe de l'EHPAD Degeorge ;*

*Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires en investissement et en fonctionnement pour l'admission en non-valeur de créances, l'ajustement des crédits en fonctionnement nécessaires et afin de poursuivre l'activité jusqu'à présent développée ;*

*Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 7 décembre 2022 ;*

DECIDE

*D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :*

**OUVERTURES DE CREDITS**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**SECTION HÉBERGEMENT**

Nature 2135

*Installations générales, agencements, aménagements des constructions*

**Prélèvement sur fonds de roulement**

**Dépenses**

+ 24 100.00 €

**Recettes**

+ 24 100.00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****SECTION HÉBERGEMENT****Groupe II**Chapitre 018 Nature 7088*Autres produits d'activités annexes*Chapitre 012 Nature 64151*Rémunération principale personnel non médical de remplacement*Chapitre 012 Nature 641588*Autres indemnités personnel non médical de remplacement*Chapitre 012 Nature 64511*Cotisations à l'U.R.S.S.A.F***Dépenses****Recettes**

+ 11 950.00 €

+ 4 500.00 €

+ 2 000.00 €

+ 3 500.00 €

**Groupe III**Chapitre 019 Nature 7718*Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion*Chapitre 016 Nature 6711*Intérêts moratoires et pénalités sur marchés*Chapitre 016 Nature 6718*Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion*Chapitre 016 Nature 6541*Créances admises en non-valeur*

+ 35 103.00 €

+ 90 000.00 €

+ 1 950.00 €

+ 125 103.00 €

**ADOPTÉ**

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme

Signé par : Pierre  
Emmanuel

GIBSON

Date : 16/12/2022

Qualité : Président